100585 - Le jugement de la description du Coran comme étant la parole ancienne d'Allah

question

Comment juger la description du Coran comme étant la parole ancienne d'Allah?

la réponse favorite

Premièrement, le saint Coran est la parole d'Allah Très-haut. Ses mots, ses lettres et ses sens émanent de Lui et retourneront à Lui. Allah Très-haut les a prononcés et Gabriel (psl)les a entendus de Lui et transmis à Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). A ce propos, le Transcendant a dit:« que ce Coran est une noble Écriture [78] conforme à un Prototype bien gardé au Ciel, [79] que seuls les purifiés sont autorisés à toucher.» (Coran,56:77-80) et :« Alif - Lâm - Mîm.La révélation du Livre émane sans nul doute du Maître de l'Univers.» (Coran,32:1-2) et:« La révélation de ce Coran émane d'Allah, le Tout-Puissant, le Sage.» (Coran,39:1). C'est une implication de Sa faculté de parler, l'un de Ses attributs. Quiconque dit que Sa parole est créée devient un mécréant. Voilà le crédo de l'ensemble de la communauté fidèle à la Sunna et opposée aux partisans des déviances.

At-Tahawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit dans son célèbre traité sur le dogme: « et que le Coran est la parole d'Allah. C'est de Lui qu'il a émané verbalement sans que l'on en connaisse la modalité (précise). Il l'a révélée à Son Messager. Les croyants y ont adhéré véritablement après avoir acquis la certitude que le Coran est vraiment la parole d'Allah Très-haut et qu'il n'est pas créé comme la parole humaine. Celui qui l'entend et prétend qu'il est une parole humaine tombe dans la mécréance. Allah l'a dénigré, rabaissé et menacé de l'envoyer en enfer. Il dit à ce propos: «Je le grillerai dans le feu de l'enfer.» Le fait pour Luide proférer une telle menace à l'égard de celui qui dit: « Ce n'est qu'une parole humaine.» nous permet de savoir sûrement qu'il (le Coran) est la parole du Créateur des humains et qu'il ne ressemble pas à leur parole.» Ibn Qoudamah (Puisse

Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « Le Coran Fait partie de la parole d'Allah le Transcendant l'Incommensurable. C'est le livre clair d'Allah, Sa corde solide et sa voie droite. C'est la révélation du Maitre des univers. Il fut transmis par l'Esprit fidèle au cœur des meilleur des messagers dans un arabe claire. C'est une révélation non créée qui émane de Lui et retourne à Lui. Il consiste en des sourates impeccablement formées, en des versets limpides, eten des lettres et mots. Celui qui le lit dans le parfait respect des règles grammaticales obtiendra pour chaque lettre prononcée dix bienfaits. Le Coran a un début et une fin comme il est composé de parties et de portions. Il est lu par les langues, conservé dans les poitrines, entendu par les oreilles et écrit dans les livres. Il contient des passages parfaitement claires et d'autres ambigües. On y trouve des versets abrogés et d'autres abrogatoires; des versets particuliers, des versets généraux, des ordres et des interdits: « inaccessible à toute erreur, d'où qu'elle vienne, en tant que Révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.» (Coran,41:42). et :« Dis-leur : «Si les hommes et les djinns se concertaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient y parvenir, même s'ils se prêtaient mutuellement assistance.» (Coran, 17:88).

C'est le livre arabe à propos duquel les mécréants ont dit: « Nous ne croirons pas à ce Coran.» (Coran,34:31). D'autres ont dit: «Ce n'est qu'une parole humaine.» (Coran,74:25) Et Allah le Transcendant de dire: «Je le grillerai en enfer.» (Coran,74:26). Il n'existe aucune divergence au sein des musulmans sur le fait que celui qui renie le Coran ou l'une de ses sourates, versets, mots ou lettres, unanimement retenus comme partie intégrante du livre, devient un mécréant. Ceci prouve irréfutablement qu'il est composé de lettres.» Extrait de lou'atoul i'tiqaad,p. 22-28.

L'expression: 'c'est de Lui qu'il a émané' employée par l'ensemble de la communauté des fidèles à la Sunna signifie qu'Allah Très-haut l'a prononcé. Son apparition et son commencement remontent à Allah Très-haut. Leur expression: 'C'est à Lui qu'il retourne' signifie que le Coran sera retiré des mémoires et des livres à la fin des temps de sorte qu'aucun verset n'en restera ni dans les cœurs ni dans les livres d'après ce qui est affirmé par plusieurs traditions.

Al-Hafez Dhiyaouddine al-Maqdissi (mort en 643 H) (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) est l'auteur d'un traité sur la question intitulé : ikhtissas al-qour'an al-awd ilaa ar-rahman (le Coran a le privilège de retourner au Clément)

Les partisans des innovations développent de nombreuses thèses en contradiction avec les données rationnelles claires et celles reçues de sources authentiques. On peut s'y référer pour connaître les réponses données par les ulémas auteurs des livres des Sunnites abordant ce chapitre. Certaines compilations traitent spécifiquement de la réfutation des thèses des partisans des innovations relatives à l'attribut de la parole. C'est le cas d'al-Bourhane fi mas'altail Qour'an et hikayatoul mounadzarah fil Qiur'an, touts deux écrits par Mouwaffaqouddinelbn Qoudamah, l'auteur d'al-Moughni (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit de nombreux livres et traités abordant l'attribut de la parole entre autres question. On peut se référer au 12

^e tome de ses fatwas. L'un de ses importants ouvrages sur le sujet est intitulé at-Tisiiniyyah. Il y réfute les thèses acharites relatives à l'attribut de la parole de près de quatre-vingt-dix manières.

Quant aux compilations contemporaines, cheikh Abdoullah al-Djouday' a consacré au sujet un livre intitulé al-aquida as-salafiyya fii kalami rabbil barriyya, un livre très utiledans son domaine.

Deuxièmement, qualifier le Coran ou la parole d'Allah d'ancienne peut avoir deux significations:

La première est de dire qu'il est incréé, comme on l'a déjà dit, et que la faculté de parler est éternelle chez Allah Très-haut puisqu'll avait toujours eu la possibilité de parler chaque fois qu'll le voulait et comment Il le voulait pour s'adresser à celui parmi Ses fidèles serviteurs qu'll voulait. C'est un droit. C'est-ce que veut dire celuides Sunnites qui qualifie le Coran d'absolument ancien ou applique cette qualification à la parole d'Allah Très-haut en général. C'est ce qu'a fait Aboul Qassim al-Lalakai dans son livre : charh oussol i'tiqaadi ahli

as-sunnati wal djamaa'ah. Il y dit à la page (2/224):« Voici l'ensemble de ce qui a été rapporté du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) pour indiquer que le Coran fait partie des attributs anciens d'Allah.» Plus loin, il écrit à la page (2/227):«Voici le consensus rapporté des Compagnons qui indique que le Coran est incréé.»

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) fait partie de ceux qui ont émis une affirmation absolue sur la guestion dans son loumaa al-i'tigaa puisqu'il écrit à la page,15:«L'un des attributs d'Allah Très-haut est la parole. Allah parle . Sa parole est ancienne et peut être entendue par celui de Ses créatures qui Lui plait. Moise (psl) l'a entendu sans intermédiaire. Gabriel (psl) aussi l'a entendue. Il en est de même pour d'autres anges et messagers autorisés par Lui. Le Transcendant parlera aux croyants dans l'au-delà et ils lui parleront. Il les autorisera à Le voir. A ce propos Allah le Très-haut: « Il est certain qu'Allah a adressé la parole de vive voix à Moïse.» Le transcendant dit encore: « Ô Moïse, dit le Seigneur, Je t'ai élu d'entre les hommes pour te confier Mon message et t'adresser Ma parole.» (Coran, 7:144). Le Transcendant dit : «Allah a parlé à certains d'eux.» (Coran,2:253). Le transcendant dit: « Il n'est pas donné à un homme que Dieu lui parle directement, si ce n'est par inspiration ou derrière un voile ... » (Coran, 42:51) Le Transcendant dit: « Et lorsqu'il s'en approcha, une voix l'interpella : «Ô Moïse! [12] Je suis ton Seigneur. Ôte tes sandales, car tu es dans la vallée sacrée de Tuwâ!» (Coran, 20:11-12). Le Transcendant dit: « En vérité, Je suis Dieu. Il n'y a d'autre dieu que Moi! Adore-Moi donc et accomplis la prière en souvenir de Moi.» (Coran, 20:14). Il est impossible que de tels propos émanent d'un autre qu'Allah.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit: «Les ancêtres pieux ont dit: le Coran est la parole incréée d'Allah. Ils ont dit encore qu'Allah ne cesse de pouvoir parler quand Il le veut. Aussiont ils expliqué que la parole d'Allah est ancienne quant à son origine. Aucun d'entre eux n'a dit qu'une parole donnée est ancienne ni que le Coran est ancien. Au contraire, ils ont dit que la parole d'Allah est incréée. Si Allah a prononcé le Coran de par Sa volonté.

Le Coran était Sa parole. Il l'a révélé incréé. Il n'est pas pour autant éternel comme Allah lui-même. Il est vrai qu'Allah ne cesse de pouvoir parler quand il le veut. Sa parole est ancienne dans son espèce. Quand on comprend les propos des ancêtres pieux et sait faire la distinction entre les différents propos, on échappe aux ambigüités qui entachent ces difficiles questions qui sèment des troubles dans les esprits des occupants de la terre.» Extrait de Madjmou al-fatawa (12/54).

Il (Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «La parole d'Allah est une parole prononcée par Allah lui-même volontairement. Elle n'est pas une parole créée en dehors de Lui mais une parole émanant de Lui. Bien qu'elle soitprononcée par Lui volontairement, elle n'émane pas de luisans Sa volonté et Sa capacité.

Les ancêtres pieux ont dit: « Allah Très-haut ne cesse de pouvoir parler quand II le veut. Quand on dit: «La parole d'Allah est ancienne, cela veut dire qu'II n'a pas eu la faculté de parler après en avoir été privé. Sa parole n'est pas créée. Elle n'est pas un sens ancien qui subsiste en Lui. Bien au contraire, II n'a cessé d'avoir la faculté de parler quand II le veut. Ces propos sont justes. Aucun des ancêtres pieux n'a dit qu'une parole déterminée est en elle-même ancienne. Ils disaient: le Coran est la parole d'Allah révélée mais pas créée. C'est de Lui qu'il provient et c'est à Lui qu'ils retourne. Aucun d'entre eux n'a dit que le Coran est ancien. Ils n'ont pas dit non plus que Sa parole consiste en un sens subsistant en Lui. Ils n'ont pas dit que les lettres du Coran et ses sons sont anciens et éternels comme Allah luimême. Pourtant Allah n'avait jamais cessé d'utiliser ces lettres chaque fois qu'II le voulait. Mieux, ils (les ancêtres pieux) ont dit que les lettres du Coran sont incréées et ont dénoncé celui qui dit qu'Allah les a créées.» Extrait d'al-fatawa (12/566-567).

La deuxième signification est que le Coran possède un sens ou un sens et des lettres. Il l'a prononcé depuis l'éternité. Ensuite, Il cessa de parler. C'est une desinnovations des Acharites et ceux parmi les théologiens qui les approuvent. Ils ont voulu argumenter ainsi pour échapper à l'innovation des Mutazilites et Djahmites qui soutiennent la création du

Coran. Celui qui dit du Coranou d'un autre attribut ou acte d'Allah Très-haut qu'il est ancien dans le sens ci-dessus indiqué s'est prononcé faussement. Il s'y ajoute que le terme qu'il a utilisé est ambigüe et n'est pas reçu (de source autorisée). Cette ambigüité qui résulte de cet usage du terme ajouté au fait qu'il ne provient pas d'une source (autorisée) fait que l'avis le mieux argumenté veut qu'on ne qualifie pas le Coran d'ancien. Au contraire, on dit ce que les ancêtres pieux ont dit, à savoir qu'il est la parole incréée d'Allah.

Cheikh al-islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Ceux qui suivent la voie tracée par les ancêtres pieux disent : la parole d'Allah est ancienne en ce sens qu'll a toujours eu la faculté de parler quand II le veut. Ils ne disent pas qu'une parole donnée est ancienne comme son appel adressé à Moise, etc. Cependant ceux-là (les acharites et leurs partisans) croient que le Coran et toute autre parole d'Allah est ancienne en soi et qu'Allah ne parle pas grâce à Sa volonté et Sa puissance.

Ensuite, une divergence les a opposé. Certains disent que l'Ancien possède un seul sens qui englobe les sens de la Thora, des Evangiles et du Coran et que la Thora lue en arabe devient un coran et que le Coran lu en hébréo devient un thora. Ils disent encore que le coran arabe n'a pas été prononcé par Allah. Ou bien Il a créé dans un corps ou bien Gabriel ou Muhammad l'ont inventé. Dans ce cas, il est la parole de ce messager (intermédiaire)qui a voulu interprété le sens unique qui subsiste dans l'entité du Maître et englobe tous les sens de la Parole (divine). D'autres disent que le Coran est ancien dans ces lettres et sens. Il est en cela aussi ancien et éternel que l'entité du Maître. Quand Il parle à Moise ou aux anges ou aux fidèles serviteurs au jour de la Résurrection, Il ne le fait pas de par Sa volonté etSa puissance mais Il dote l'interlocuteur d'un sens lui permettant de saisir la parole ancienneet éternellement inhérenteà l'entité d'Allah. Pour ce groupe, Allah n'a jamais cesséet ne cesse de dire: 'ô Adam, habite toi et ton épouse' ... et 'ô Noé, descends tout en jouissant de la paix et la bénédiction que Nous t'apportons' et 'ô Iblis, qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner devant ce que j'ai créé de Mes mains' et d'autres propos pareils. On s'est étendu sur ces avis et sur d'autres en d'autres endroits.

Il s'agit de dire qu'aucun des deux avis n'a été reçu des ancêtres pieux. J'entend par là parler des compagnons, de leurs loyaux successeurs et de l'ensemble des imams des musulmans réputés pour leur savoir , leur piété et leur langage de vérité. Ces avis n'étaient pas connus ni au temps d'Ahmad, de Chaffi, d'Abou Hanifah ni avant. Le premier à avoir introduit (ce débat) fut Abou Muhammad, Abdoullah ibn Said ibn Kullab...» Voir al-Fatawa (17/85).

Cela étant, si quelqu'un dit: 'le Coran est ancien' ou 'la parole d'Allah est ancienne' tout en entendant donné à ses propos le premier sens, à savoir que le Coran et toute autre parole d'Allah Très-haut sont révélées et incréées et dépendent de Sa volonté, son affirmation est juste. Il vaut mieux toutefois se contenter d'employer les termes usités par les ancêtres pieux parce qu'ils sont exempts de toute ambigüité et de toute possibilité de véhiculer un sens faux. S'il entend donner à ses propos le deuxième sens et exclut que la parole d'Allah dépende de Sa propre volonté, ce qu'il entend signifier est faux. Les termes qu'il emploie sont faux et inventés. Voir encore Minhadj ahlou as-Sunna an-Nabawiyya par Cheikh alislam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) (5/419-421).

Allah le sait mieux.